



Paris, le 20 août 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Loups : la France menacée d'une plainte, et puis quoi encore ?**

Les ministres Ségolène Royal et Stéphane Le Foll ont décidé le 2 juillet dernier de fixer à 36 le nombre de loups à prélever. Cela s'est fait sous la pression des éleveurs, et cela ne suffit pas !

Pourtant les protecteurs du loup prévoient de porter plainte face à ces prélèvements nécessaires. De qui se moque-t-on ? Doit-on rappeler la liste des carnages de l'an dernier pour justifier ces prélèvements ?

La seule plainte recevable, c'est celle des bergers. La seule plainte acceptable, c'est celle de ceux qui font vivre les montagnes. La seule plainte abordable, c'est celle de tous ceux qui subissent le loup.

Ceux qui guerroient juridiquement pour soi-disant protéger la nature se trompent, ils ne protègent que des dogmes, pas la vie et la réalité du terrain.

**Contact :**

**FNSEA :** Thomas FENÉ – 01 53 83 47 06 – [thomas.fene@fnsea.fr](mailto:thomas.fene@fnsea.fr)